



AMOPA
Section départementale
des Pyrénées Orientales

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Réf : A.G. 2021 / 2021-10-07

Objet : convocation à l'Assemblée Générale 2021

Le bureau exécutif de l'AMOPA 66, désigné par le
Président sortant de la section AMOPA des P.O.

à

Mesdames et Messieurs les Adhérents et sympathisants
Section des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 7 octobre 2021

Chers adhérentes et adhérents,

Les années 2020 et 2021 nous ont réservé bien des surprises avec le développement de la pandémie qui a mis en péril une grande partie de l'humanité, a détruit des fondements de l'économie, a modifié profondément les rapports sociaux et continue de menacer l'ensemble de nos adhérents constitué comme une population à risques.

Depuis deux années, nous avons dû modifier la plus grande partie de nos projets tout en manifestant notre dynamisme continu. Le rapport d'activités préparé par Henri Capell l'illustre bien.

La persistance des contraintes sanitaires a retardé la tenue de l'AG 2021, les conditions sanitaires le permettant, **celle-ci se tiendra en présentiel, le mercredi 17 novembre 2021 à 10h00 dans les locaux du Mas des Arcades - 840 Av. d'Espagne, 66000 Perpignan**

L'AG 2021 sera suivie par un repas convivial dans ce même établissement.

Afin de permettre aux adhérents ne pouvant pas venir ce jour là, il est possible pour eux de participer en votant par courrier postal ou électronique les résolutions proposées sur le bulletin de vote ci-joint.

Ce courrier, est accompagné en pièces jointes :

- Le rapport moral de la présidente,
- Le rapport d'activités 2020, un diaporama disponible sur www.amopa66.fr
- Le rapport et les comptes financiers 2020, accompagné du quitus du commissaire aux comptes.
- La convocation, l'ordre du jour et le bulletin de votes des différents points de l'assemblée générale pour vous permettre, de vous prononcer sur les résolutions proposées que vous pourrez compléter et **envoyer par voie postale, ou numérique avant le vendredi 12 novembre 2021 à l'adresse :**

Secrétariat AMOPA 66 - Vote AG 2020

Dany Laurent

1, rue Delattre de Tassigny – 66330 Cabestany

Le dépouillement permettra :

- D'approuver les comptes de l'année 2020,
- De donner le quitus entier et sans réserve au Trésorier départemental, M. Bernard LARESCHÉ et à la Présidente départementale, Cécile BRENNAN-SARDOU pour l'exercice 2020.

Le bureau de l'AMOPA 66, est constitué de six membres : Une présidente, Mme Cécile Brennan-Sardou, un vice-président, M. Jean Alsina, un trésorier, M. Bernard Laresche, un trésorier-adjoint, M. André Julien, une secrétaire, Mme Dany Laurent ; un secrétaire-adjoint, M. Henri Capell.

Le bureau étendu comporte actuellement 16 membres présents à 90% à toutes les réunions de bureau préparatoires (hors confinement) pour la réalisation des actions ont permis par leur engagement de faire connaître et reconnaître notre section au niveau départemental, régional et national.

Nous sommes prêts à accueillir toutes les personnes décorées des Palmes académiques ou sympathisantes pour nous aider à mettre en œuvre les actions à venir.

Nous espérons que vous serez nombreux à manifester votre participation virtuelle.

À tous, nous souhaitons une bonne santé et vous prions de croire en notre cordiale fidélité aux valeurs que nous avons essayé de promouvoir tout au long des 8 années écoulées.

Le de l'AMOPA 66.

(Jean Alsina ; Henri Capell ; André Julien ; Bernard Laresche ; Dany Laurent)